



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

Deuxième convocation

Modification des Statuts

11 OCTOBRE 2020

PARIS

Intervenants :

Nathalie PECHALAT, Présidente

Francis FONTANIE, Secrétaire général

Dominique RABBE, Trésorière générale

Michel ABRAVANEL, Président du Conseil Fédéral

Frédérique BLANCON, Directrice Technique Nationale (DTN)

Maître Bruno CAVALIE, Avocat de la fédération

Maître Coline HEINTZ, Cabinet Racine

Sébastien FRANCHI, Expert-comptable (Cifralex)

Stéphane LOUBIERES, Commissaire aux comptes

Maître Nicolas BARDIN, Huissier de justice

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

1

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

I. Point 4 – Première résolution

Francis FONTANIE

Bonjour. Bienvenue dans la salle virtuelle. Nous allons démarrer l'assemblée générale extraordinaire mais avant de commencer je voudrais apporter quelques précisions.

Tout d'abord, vous dire que comme toujours, les deux assemblées générales seront enregistrées afin de pouvoir faire le PV. Tout sera donc enregistré.

Je voulais vous dire aussi qu'au cours des débats, vous pourrez intervenir quand vous voulez.

Soit, vous demandez sur l'écran, vous avez un logo pour tchater et vous envoyez en disant « je souhaiterais poser une question » soit, vous pouvez poser la question et on la lira en direct. Quand vous intervenez, vous intervenez en même temps à l'écran. Le son se déclenche automatiquement. Par contre si vous pouvez, fermez les micros, pour éviter qu'il y ait un brouhaha qui perturberait la bonne compréhension. Vous n'ouvrez donc le micro que lorsque vous parlez.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que nous sommes ici dans la salle de réunion de la Fédération. Je vais vous donner le nom et la qualité des personnes qui sont présentes : Nathalie Péchalat, Présidente ; moi-même,

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

2



PROCÈS-VERBAL

Secrétaire général ; Dominique Rabbé, trésorière générale ; Michel Abravanel, Président du Conseil fédéral ; Frédérique Blancon, DTN ; maître Bruno Cavalié, avocat de la fédération (Cabinet Racine) ; maître Coline Heintz, du cabinet Racine ; Sébastien Franchi est à distance. C'est le cabinet d'experts-comptables Cifralex, qui suit nos comptes. Monsieur Stéphane Loubières, commissaire aux comptes, est présent ici même . Vous l'entendrez d'ailleurs lors de l'AGO. Maître Nicolas Bardin, huissier de justice, est là pour vérifier le bon déroulement de cette assemblée. Soisique Lorand, qui fait partie de la commission de surveillance des opérations électorales, est ici pour vérifier les pouvoirs que nous avons reçus. Jérémy Blondin, le manager des opérations de la fédération ; Julien Giovanella, qui est le responsable communication digitale et interne de la fédération, qui est un peu le maître d'œuvre de cette visioconférence. Est présent également Monsieur Lionel Couëffé, de la société KROSS, qui est le prestataire de cette visioconférence.

Nous sommes désolés, mais nous ne pouvons pas faire autrement. C'est toujours mieux quand on fait des assemblées générales en physique. Mais, là, vous avez suivi l'actualité, ce n'était pas possible et il fallait aussi que ces assemblées générales aient lieu.

Pour commencer, je vais passer la parole à Nathalie Péchalat, Présidente de la Fédération.

Nathalie PECHALAT

Bonjour à tous. Est-ce que tout le monde m'entend ? Ça a l'air d'aller.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

3



PROCÈS-VERBAL

J'aurais sincèrement préféré qu'on se retrouve en chair et en os, mais cela ne nous pas paru raisonnable sur le plan sanitaire et économique. Nous sommes très conscients de la difficulté dans laquelle sont plongés les clubs. De plus, c'était bien trop risqué au vu des quelques courriers que nous avons reçus suite à l'AGE organisée le 26 septembre. Certains attendent le moindre pas de côté pour nous tirer dessus et, consciemment ou non, mettre à mal la fédération. Et c'est bien regrettable.

Pour continuer sur cette lancée, malheureusement, je voudrais répondre au courrier que vous avez tous reçu de la part de Didier Gailhaguet il y a deux jours. Je n'en étais pas destinataire, mais vous savez bien que radio patins fonctionne plus que jamais. Autant je n'ai ni le devoir ni l'envie de lui répondre, autant à vous, présidents de club, je me dois de donner des éléments volontairement omis par mon prédécesseur. Ne nous trompons pas de combat. Nos actions fédérales, les modifications de statut et règlement n'ont rien à voir avec ce que Didier Gailhaguet perçoit comme un bras de fer entre lui et la Ministre chargée des sports. Il ressent le besoin de le partager, certainement par besoin de se sentir soutenu. Même si certains d'entre vous ont vécu les évènements du début de l'année 2020 avec violence, attention à ne pas vous laisser guider par l'affect. Cela n'a rien à voir. Nous sommes ici pour décider de l'évolution de la FFSG et non pour voter pour ou contre Didier Gailhaguet, pour ou contre les choix et actions de notre ministère. Il est important que nous fassions tous bien la part des choses. Certains, comme Didier Gailhaguet, se sentent stigmatisés, persécutés par le ministère, car il nous

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

4



PROCÈS-VERBAL

demande de revoir nos statuts et règlements. Attention, personne ne nous dicte ce qu'il doit y avoir à l'intérieur. Leur demande est parfaitement fondée, puisqu'en remettant à plat toute la structure et la documentation de la FFSG, nous nous sommes rendu compte que pas moins de onze articles de nos statuts actuels ne sont pas ou plus conformes aux lois actuelles, code du sport inclus. C'est un fait et pas une fiction. Le sujet qui nous réunit aujourd'hui prend une ligne du courrier de Didier Gailhaguet. Il vous demande de lui faire confiance. Les statuts et le règlement sont conformes à la loi, sans le moindre argument. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de non-conformité, car de notre côté, il n'y a plus la place pour le moindre doute : les modalités de préservation des droits de la défense dans les litiges au sein de la fédération, les causes d'inéligibilité dans les différentes instances aux commissions, la limitation des pouvoirs actuels de la CSOE, l'impératif de parité posé par la loi, les capacités de convocation de nos instances dirigeantes par certains de leurs membres, la nécessité de préciser certains modes de scrutin, la création d'un comité éthique et de déontologie et l'adoption d'une charte éthique, sans même évoquer la nécessité de supprimer les références à des textes législatifs plus en vigueur ou encore la commission interne de lutte contre le dopage, appréhendée dorénavant par l'agence française de lutte contre le dopage.

S'ajoutent à cela de nombreuses approximations, voire contradictions, dans le texte actuel, qui n'ont pas empêché la FFSG de fonctionner jusqu'à présent, mais qui pourraient être sources de litiges potentiels, comme la répartition des pouvoirs entre les instances dirigeantes, donc le rôle exact de chacune d'elles,

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

5



PROCÈS-VERBAL

Les modalités de certaines élections internes ou même l'absence, dans les textes, des assemblées de discipline, si importantes pour nous. Dans certains cas, nous avons même constaté des différences entre l'usage et les textes.

Il me semble évident et nécessaire de mettre fin à ce type de contradiction. Le ministère nous demande simplement et légitimement d'entrer dans le cadre demandé à toutes les fédérations sportives pour voir notre avenir plus sereinement.

Didier Gailhaguet évoque ses motivations. Laissez-moi vous évoquer les miennes. Mon seul but est de remettre la FFSG à flot, de rassurer les licenciés, nos partenaires publics et privés, d'aplanir les relations avec les instances nationales et internationales. Depuis sept mois, nous travaillons de manière acharnée pour que la FFSG sorte enfin la tête de l'eau, se sorte de cette débâcle médiatique et qu'elle soit exemplaire, saine et transparente. Pour beaucoup, ces mots sont totalement antinomiques avec la FFSG. N'en déplaise à nos détracteurs, c'est bien ce qui est en train de se passer. La fédération est déjà citée comme exemple aux côtés des fédérations de foot et de rugby, entre autres, pour la gestion de la crise sanitaire. Nos efforts sur le sujet de l'éthique sont reconnus et appréciés. Il reste aujourd'hui beaucoup de sujets à traiter, notamment la raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui, mais c'est un début dont nous pouvons être tous fiers.

Sur l'indépendance de la FFSG, je vous rappelle que le budget de notre fédération dépend à 30 % des fonds publics. Dès lors, ils ont le droit de regard sur l'utilisation de cet argent. Qui serait assez bête pour mordre la main qui le nourrit ? Cela ne veut absolument pas dire que nous devons nous transformer

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

6



PROCÈS-VERBAL

en béni-oui-oui et tout accepter, mais nous devons au moins rétablir le dialogue pour pouvoir ne serait-ce qu'exprimer nos désaccords et avancer ensemble. La FFSG mène sa propre politique, mais doit rendre des comptes. Il faut arrêter avec ce climat où l'on se bat à qui est le plus libre. Si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs.

Didier Gailhaguet parle d'une véritable purge. Dois-je vous rappeler que juste avant ou juste après sa démission, une vague de départs a eu lieu ? Le BE avait à 50 % des postes vacants. Chacun sait bien que lorsqu'il y a un changement de président, il y a un changement de DTN, car le binôme Président-DTN est primordial pour faire avancer notre institution. Didier Gailhaguet s'acharne sur notre nouvelle DTN, Frédérique Blancon, sans savoir qu'elle a été nommée sous mon impulsion, après avoir été reçue, comme les quatre autres candidats, par une commission composée d'un membre de la Direction des sports, deux membres de l'ANS et un DTN chevronné. A le lire, Madame Blancon a affirmé qu'elle ne s'intéressait pas au sport de haut niveau ni au sport à jugement humain. Et, moi, bête comme je suis, ancienne sportive de haut niveau en danse sur glace, j'aurais pu accepter cela. Permettez-moi une petite précision. Madame Blancon a intégré la FFSG en 2015, accueillie chaleureusement par mon prédécesseur. Elle occupait le poste de DTN adjointe au développement. Son projet est de restructurer la fédération avec deux pôles principaux, le développement et la formation et la haute performance. Les recrutements de ses deux adjoints sont en cours. Supervisée par l'ANS et la Direction des sports.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

7



PROCÈS-VERBAL

Venons au cas de Vanessa James et Morgan Ciprès. Otez-moi d'un doute. Depuis combien de temps parle-t-on de l'affaire Morgan Ciprès ? Est-ce que Didier Gailhaguet l'a traitée ? Non, il l'a gentiment rangée sous le tapis. Qu'aurais-je dû faire ? Lui taper dans le dos, signer un gros chèque et le supplier de continuer ? Désolée, mais ça ne fonctionne pas comme cela chez moi. Morgan est passé devant la commission disciplinaire, qui n'avait pas fonctionné depuis des années, si bien que la composition de cette commission n'était plus en adéquation avec la loi. Le 21 juillet, après le verdict de cette commission, les sanctions à son égard ont été levées. Ils étaient libres de poursuivre leur carrière avec le soutien financier qui va avec. Avoir ce couple talentueux aux Jeux olympiques de 2022 aurait été dans mon intérêt en tant que Présidente, mais le choix désormais leur appartenait. Vanessa a 33 ans, Morgane, 30. Frédérique et moi leur avons assuré notre soutien, quelle que soit la décision prise. Mais cette décision, cette implication – croyez-moi, il en faut –, à un an et demi, des JO, ne pouvaient être motivées et influencées que par la FFSG. Le 4 septembre, la Directrice des équipes de France n'avait toujours pas de nouvelles quant à leur reprise sportive. C'est vrai qu'avec la crise sanitaire, l'été a été très compliqué pour beaucoup de sportifs de haut niveau. Ils nous ont alors fait part de leur souhait de mettre un terme à leur carrière. La Directrice des équipes de France leur a demandé de bien réfléchir et de revenir vers nous à l'écrit, d'ici deux semaines, pour acter de leur décision. Tout ce qui compte pour moi aujourd'hui, c'est qu'ils considèrent avoir pris la bonne décision. Il n'y a donc pas d'affaire James-Ciprès.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL SUR GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

8



PROCÈS-VERBAL

Parlons finances. Depuis le 14 mars 2020, nous avons en effet dépensé une somme considérable pour des affaires juridiques. Je remercie pour cela Monsieur Damien Boyer-Gibaud, qui nous a fait perdre un précieux temps et coûté beaucoup d'argent. Je remercie maître Guy Paris d'avoir laissé en plan de nombreuses affaires qui traînaient depuis des mois. J'en ai informé le bureau exécutif et le conseil fédéral. Hors de question, tant que je serai Présidente de cette fédération, de laisser nos élus bénévoles, qui donnent leur temps et leur énergie, se faire insulter, menacer, salir par des courageux qui envoient des mails anonymes, des courriers anonymes et des dénonciations anonymes. Et croyez-moi, les premiers mois, j'en ai reçu un sacré paquet. C'est autant de dossiers à traiter, autant de temps de travail quasiment à temps plein pour nos avocats. Je peux vous assurer que je continuerai à traiter ces dossiers un par un et que nous débusquerons tous nos détracteurs. Je défie quiconque de nous défendre aussi bien et de traiter autant de dossiers simultanément pour seulement 1 000 euros. Soyons un peu réalistes et honnêtes. Je ne rentrerai pas dans la guerre des chiffres, mais la somme dépensée pour notre avocat n'atteint pas le tiers de ce qui a été facturé l'an passé par un certain prestataire externe qui a coûté 350 000 euros à la FFSG. Pour l'équivalence d'un salaire d'une assistante de direction que nous connaissons tous, nous avons aujourd'hui un manager des opérations, un chargé de communication interne et digital et une attachée de presse externe. C'est donc un débat perdu d'avance.

J'enchaîne avec le chapitre sur la communication. Un nouvel élan nécessite des changements, notamment en termes d'image. Nous sommes en 2020, une

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

9



PROCÈS-VERBAL

période, une époque où l'image est primordiale. Un logo est une marque avec toutes ses valeurs morales. Les étoiles, les glaçons, le slogan La glace, la glisse, la passion et tout ce qui rappelle les événements que la FFSG a traversés au début de l'année appartiennent à un autre temps. Les partenaires, les collectivités, les athlètes, nombreux sont ceux qui ont salué ces changements. Le site d'aujourd'hui n'est plus un outil de travail, mais une vitrine pour la FFSG, qui s'adresse aux licenciés, aux amoureux des sports de glace, aux simples curieux, aux médias et aux sponsors. Quant à la décoration des locaux, nous parlons d'enlever l'ancien logo et d'ajouter des cloisons pour que certains cadres ne soient pas obligés de travailler dans le couloir. Quel luxe ! Didier Gailhaguet essaye de nous faire croire que j'arrange la vitrine sans rien avoir en magasin. Pour information, nous avons trouvé, grâce à notre nouvelle image, un équipementier pour les disciplines équipe de France en pleine crise économique. Coût de l'opération : zéro euro. Allez, -2 000 euros si on inclut la fabrication et la livraison des écussons FFSG. Sur cette même période de confinement, la FFSG a remporté un appel d'offres à la Française des Jeux, à hauteur de 20 000 euros, pour le financement du bob à deux féminin. Contrairement à ce qu'on cherche à nous faire croire, le quotidien à la FFSG n'est pas une réunion de copropriétaires pour discuter du papier peint alors qu'il y a le feu au bâtiment. Nous parlons d'image, de communication, mais rien de tout cela n'aurait de sens sans les fondamentaux solides.

C'est ce qui nous ramène enfin à la raison qui nous rassemble aujourd'hui, les statuts. Nous avons donc apporté des modifications à nos statuts, soit nécessaires, je l'évoquais tout à l'heure, soit politiques, en suivant les directions

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

10

clairement annoncées dans mon programme. Voici quelques-unes des modifications politiques les plus notables.

- Une nouvelle répartition des voix entre les groupements pour une meilleure représentation des clubs de petite ou moyenne taille à partir de quarante licenciés.
- La réduction du nombre des membres du conseil fédéral de 31 à 23. Pour autant, chaque discipline, regroupée par discipline des CSN, et chaque ligue auront la possibilité d'être représentées.
- Le renforcement des pouvoirs de contrôle du Conseil Fédéral, notamment les modalités des nominations à la CSOE par le Conseil Fédéral, sur proposition conjointe du Président de fédération et du Président du conseil fédéral. Le conseil fédéral pourra convoquer une assemblée générale, notamment pour démettre le Président ou le bureau exécutif.
- La dématérialisation des assemblées générales, votes et réunions.
- La possibilité, pour les membres, de compléter les ordres du jour, pour plus de démocratie.
- La mise en place d'un quorum pour décider de la dissolution de la fédération.
- L'assouplissement des majorités requises pour démettre le conseil fédéral ou le Président, 50 % versus deux tiers

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org



PROCÈS-VERBAL

- La possibilité, pour un Président de club, de se faire représenter par un autre membre de son club pour favoriser leur participation effective à la vie fédérale.
- Un encadrement plus clair et plus précis des missions du bureau exécutif, du Président de la fédération, du secrétaire général et du trésorier général.
- Notre fédération sera investie dorénavant, indépendamment de son objet social, de missions relatives aux valeurs fondamentales de la République française, dont l'honorabilité.
- La limitation à trois du nombre de mandats possibles pour présider notre fédération, que ces mandats soient ou non consécutifs.

Ce dernier point nécessite qu'on s'y arrête. La limitation de mandat est dans les cartons des instances sportives depuis quelques années. Je le rappelle, ce n'est pas une mesure contre un tel ou pour une telle. Ce n'est pas pour défendre mon intérêt personnel. J'ai 36 ans, je pourrais rêver ou pas à un nombre illimité de mandats. Seulement, il me semble primordial, pour l'enthousiasme de chacun, pour qu'il reste intact et bénéfique à notre fédération, de renouveler régulièrement ses dirigeants. Penser qu'un Président ou une Présidente n'aurait pas d'équivalent ne pourrait qu'affaiblir, tôt ou tard, l'institution elle-même. Le régime électif des Présidents d'une fédération doit être plafonné pour susciter des vocations et pour ne se prêter à aucune tactique électorale possible. Cette nouvelle règle est déjà appliquée à beaucoup de fédérations. La fédération française de foot : limitation à trois mandats. La fédération française de rugby : limitation à deux mandats consécutifs ou non. La fédération

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL SUR GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

12



PROCÈS-VERBAL

Internationale de natation : limitée à trois mandats. La fédération internationale de football : limitée à trois mandats consécutifs ou non. Et ce ne sont que des exemples.

Depuis le mois de mai, nous avons travaillé dur avec notre conseil juridique et en prenant en compte toutes les remarques du bureau exécutif, du conseil fédéral et de sa commission ad hoc, constituée par Michel Abravanel, au sein du Conseil fédéral, ainsi que la Direction des sports et du cabinet de la Ministre lorsque cela nous semblait opportun et justifié. Pour être totalement transparente, nous n'avons gardé que six petites remarques sur les quinze relevées par le ministère. J'ajoute que c'est la première fois qu'il y a eu autant de débats, de consultations, au sein de la FFSG. Cela nous a permis de bâtir un projet cohérent et solide qui servira à notre fédération au sens large. Le 5 septembre, le conseil fédéral a d'ailleurs validé ces documents.

Didier Gailhaguet se permet de vous donner des consignes de vote. Je préfère faire confiance à votre bon sens et à vos compétences pour savoir où se trouve l'intérêt de la fédération française des sports de glace. Ces statuts feront de notre fédération une institution dont nous pourrons être fiers, comme nous le sommes de nos champions et de nos innombrables bénévoles exemplaires, sans lesquels aucun rayonnement ne serait possible.

Merci à tous pour votre engagement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

13



PROCÈS-VERBAL

Francis FONTANIE

Merci, Nathalie.

Si tout le monde est d'accord, on va prendre l'ordre du jour.

La vérification des pouvoirs a été faite par la représentante de la commission en présence de l'huissier.

I. Point 4 – Première résolution

Francis FONTANIE

La présentation de la proposition de modification des statuts, vous les avez tous reçus, vous les avez tous lus. On est ouvert aux questions. Maîtres Bruno Cavalié et Coline Heintz, Nathalie, moi-même et Dominique répondrons le cas échéant aux questions.

Nous vous écoutons.

Ensuite, nous passerons au vote.

Une précision pour le vote, quand je vais énoncer la résolution pour laquelle vous devrez vous prononcer, la résolution sera affichée sur votre écran.

Là, il n'y en a qu'une pour l'AGE.

Après, il y en aura huit sur le reste. A l'écran, vous aurez : pour, contre, abstention.

Vous cliquez sur ce qui vous convient. Vous validez. Et, en direct, instantanément, nous aurons les résultats.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

14



PROCÈS-VERBAL

Est-ce qu'il y a des questions ? On rétablit tous les micros. Vous les coupez, de chez vous, individuellement.

Une précision. Quand vous intervenez, merci de donner votre nom et le club que vous représentez

Est-ce qu'il y a des questions ? J'attends encore un petit peu. Sinon, nous passons directement au vote.

En attendant les questions, qui n'arrivent apparemment pas, une précision pour l'assemblée générale ordinaire, la salle va être ouverte à 10 heures. Il va falloir que vous raccrochiez, une fois que le vote de celle-ci sera fait. Vous avez deux liens. Il faudra que vous sollicitiez le lien de l'assemblée générale ordinaire. Là, vous allez rentrer dans une autre salle, qui sera celle de l'assemblée générale ordinaire. Elle sera ouverte à 10 heures.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Est-ce que tout le monde a bien reçu le lien pour le vote, qui vous indique le code pour le vote ? On passe au vote.

Un intervenant

Francis, il y a des gens qui disent ne pas avoir reçu de lien.

Il faut aller dans les discussions instantanées.

Un intervenant

Je n'ai pas reçu le lien.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

15



PROCÈS-VERBAL

Francis FONTANIE

Regardez dans les spams, ceux qui ne l'ont pas reçu.

En attendant, souhaitez-vous que quelqu'un, notamment maître Bruno Cavalié, commente le courrier qui a été adressé hier par maître Guy Paris ?

Bruno CAVALIE

Je ne sais pas si vous m'entendez ou pas. Bonjour à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, mon nom est Bruno Cavalié, je suis avocat. J'ai donc l'honneur de conseiller la fédération, Nathalie, le bureau, Dominique, Francis, en particulier sur cette évolution statutaire qui était nécessaire.

Quelques mots très brefs pour commenter une lettre qui nous a été adressée à tous, si j'ai bien compris, par mon confrère Guy Paris et par Patrice Maurin, dans le cadre de ce qui m'apparaît relever plus d'une campagne électorale que d'une analyse vraiment structurée de ce qui est en train d'être présenté et sur quoi le vote porte. Comme il y a des aspects juridiques dans cette lettre, je voudrais, si vous m'y autorisez, y répondre très sereinement et très rapidement. La première chose qui est dite, c'est qu'il s'agit d'une réforme inutile.

Je vous assure qu'il n'en est rien. Tous ceux qui ont participé à la commission ad hoc qui avait été créée, aux réunions du bureau exécutif et aux réunions du conseil fédéral ont pu constater qu'il y avait, comme on vous l'a dit, trois catégories dans les réformes qui vous sont proposées, une première catégorie – c'est celle-là qui est fondamentale – qui est de corriger les hiatus existants entre les textes actuels de la fédération et la loi. C'est là-dessus et seulement

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

16



PROCÈS-VERBAL

là-dessus que je dois insister. De toute évidence, je le répète, les statuts actuels ne sont pas conformes au code du sport.

Je voudrais simplement vous faire observer qu'autant maître Guy Paris que Monsieur Gailhaguet affirment, sans ambages et sans autre détail ni démonstration, que les statuts actuels sont conformes au code du sport, affirme celui qui dit par ailleurs que l'ambition sans compétence est un crime. Mais je passe.

Non, manifestement, ce n'est pas être compétent que de souligner cela ou de l'affirmer. Je vous l'assure. Il y a de nombreux articles des statuts qui sont contraires au code du sport. Le premier devoir, évidemment, d'une fédération est d'avoir des statuts qui soient conformes au code du sport, parce que le code du sport l'exige, parce que le code du sport édicte l'idée fondamentale selon laquelle une fédération, et c'est bien normal, ne peut recevoir de délégation et n'être agréée que si ses statuts – qui pourrait imaginer le contraire ? – sont conformes au code du sport.

La question qui se pose aujourd'hui, puisque l'on parle de Madame Maracineanu, c'est : est-ce que vous voulez lui permettre de trouver le prétexte d'une non-conformité des statuts au code du sport pour invoquer l'article du code du sport qui prévoit que les statuts doivent être conformes à la loi faute de ne pouvoir bénéficier d'une délégation ou pas ? Si vous ne voulez pas donner de prétexte au Ministère, je vous incite vraiment à voter la réforme des statuts.

La deuxième chose fondamentale que je voudrais dire, c'est que, jamais, à aucun moment, ni devant le bureau exécutif, ni devant les membres de la

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

17



PROCÈS-VERBAL

commission ad hoc – Michel Abravanel, ici présent, m'en sera témoin – ni lors des réunions du conseil fédéral, nous n'avons mélangé les choses et voulu faire croire que toutes les modifications apportées aux statuts étaient nécessaires au visa de la loi ou étaient nécessaires parce que le ministère nous le demandait. Nous avons systématiquement distingué très clairement ce qui était des modifications relevant de la nécessité de la loi, parce que dans ce cas-là, nous n'avons pas le choix, et ce qui était des modifications qui, comme le disait Nathalie tout à l'heure, relevaient plus de la politique, du jugement de l'opportunité qu'il y a de faire évoluer vos textes, sans compter, bien entendu, les autres modifications qui étaient là pour enlever ou ôter les contradictions internes ou les approximations qui figuraient dans les textes actuels de la fédération. Jamais nous n'avons affirmé qu'il fallait, par exemple, modifier le régime de l'éligibilité du Président de la fédération parce que la loi l'édicte. La loi n'édicte rien. Les jurisprudences auxquelles Guy Paris fait référence, tout le monde les connaît. Lorsqu'elles ont été prononcées, que ce soit dans l'athlétisme, dans la boxe ou dans l'équitation, elles n'ont surpris personne. Ces jurisprudences disent simplement ce qui suit. Le ministère ne peut pas exiger d'une fédération qu'elle adopte un principe qui n'est pas prévu par la loi. Le ministère ne peut pas exiger d'une fédération qu'elle adopte un principe qui n'est pas prévu par la loi. C'est un truisme. C'est une évidence. Le ministère ne pourrait pas exiger aujourd'hui qu'on limite le nombre des mandats des présidents, qu'ils soient successifs ou non, parce que la loi ne le permet pas. Jamais le ministère ne pourra sanctionner la fédération à raison de cette stipulation qui vous est soumise. Elle vous est soumise, non pas parce que le ministère la demande – il ne le peut pas –, mais elle vous est soumise parce

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

18



PROCÈS-VERBAL

qu'elle est estimée opportune dans l'idée que l'institution vaut plus que ses hommes et qu'il faut faire en sorte que l'institution soit plus forte que ses membres pour qu'elle perdure. C'est ça, l'idée fondamentale. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on vous dit que ce n'est pas démocratique de pouvoir réélire des présidents, il y a de très nombreuses institutions qui le prévoient. Nathalie les a citées, plusieurs fédérations, la fédération internationale de football, le comité national olympique lui-même, dans une certaine mesure. On vous a dit aussi, et c'est tout à fait inexact, qu'en adoptant cette règle, vous risquez, en tant que Présidents de club, de devoir subir la même contrainte. On vous a dit : si vous adoptez cette règle dans les statuts de la fédération alors, par ruissellement, puisque le mot est dorénavant à la mode, elle finira par s'appliquer chez vous et on dira que dans les associations, les présidents ne peuvent pas être élus plus de trois fois. On vous a même dit : c'est le ministère qui l'exigera. C'est tout à fait inexact. Il n'est prévu, à aucun moment, dans les statuts actuels de la fédération, qu'elle puisse exiger quoi que ce soit des associations que vous présidez, de ce point de vue-là. Les statuts de l'association qui régissent la façon dont les statuts des clubs que vous représentez doivent être rédigés figurent à l'article 6.2 et à l'article 8.1 des statuts. Si vous les lisez, vous n'y verrez nulle part le fait qu'on puisse contraindre le nombre de mandats des présidents.

J'ajoute par ailleurs que, comme vous le savez sans doute, il y a un projet de loi, effectivement, pour limiter le nombre des mandats des présidents de fédérations sportives et seulement fédérations sportives, c'est-à-dire des fédérations qui sont sous la tutelle de l'État. Et vous savez tous qu'une fédération

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL SUR GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

19



PROCÈS-VERBAL

est une association comme un club, sauf qu'elle a reçu une délégation de la part de l'État pour organiser une mission de service public. Cette modification de la règle, qui est effectivement dans les dossiers actuels du gouvernement, ne résultera pas d'un arrêté ministériel. Cela ne pourrait pas être le cas. Cette modification qui est envisagée pour les présidents des fédérations ne sera pas décidée par le ministre, ni même par le gouvernement, mais par le Parlement tout entier. C'est une modification de l'article L.131-8 du code des sports qui, demain, probablement, limitera effectivement le nombre de mandats possibles pour un président de fédération. Mais c'est seulement la modification de la loi qui permettra cela. Et vous imaginez bien qu'avant que la loi ne modifie ou ne contraigne les associations à limiter leur nombre de présidents, l'eau aura coulé sous les ponts, à mon avis, pendant plusieurs siècles. Quand bien même, ce qui me paraît strictement inimaginable, la loi déciderait de limiter le nombre de mandats des présidents d'associations, d'une part, ni le ministère ni la fédération n'y pourraient rien, parce que c'est la loi qui le déciderait. D'autre part, cela ne pourrait s'appliquer, pour des questions de constitutionnalité, qu'à l'ensemble des associations françaises, et non pas seulement aux associations sportives. Pour les fédérations, cela s'applique aux fédérations sportives pour une raison simple, c'est qu'elles sont sous la tutelle de l'État. Un club n'est pas sous la tutelle de l'État. Il est lié par des liens conventionnels, qu'on appelle une affiliation, et vous le savez bien, à la fédération dont il dépend.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL SUR GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

20

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



PROCÈS-VERBAL

Je termine, parce que je suis déjà trop long, je le sens. Dans le règlement d'affiliation, sauf si vous, l'assemblée démocratique, le décidez, mais vous ne le déciderez évidemment pas, il n'est évidemment pas prévu et il ne sera jamais prévu que le nombre de mandats des présidents de clubs ne soit jamais limité.

Voilà ce que je voulais dire. Je suis à votre disposition pour tout autre commentaire qui vous paraîtrait utile, bien entendu.

Une intervenante

Il y avait une question, tout à l'heure, sur pourquoi les présidents de CSN ne sont pas votés par les présidents de club.

Je laisserai Francis apporter la réponse.

Francis FONTANIE

Tout simplement parce que cela a fait l'objet d'une modification statutaire et réglementaire en avril 2018, avant l'AG de 2018, parce que cela a été un souhait d'intégrer les présidents de CSN aux décisions du Bureau Exécutif. La philosophie, est celle-ci : Parmi les présidents de CSN, beaucoup se plaignaient de ne pas être au courant de ce qui se passait à la fédération, parce qu'il y avait un manque de communication sur les décisions prises par le Bureau Exécutif. Le Président Didier Gailhaguet et le bureau dans son ensemble, voté par le conseil fédéral et proposé à l'assemblée générale extraordinaire pour les statuts et ordinaire pour le règlement intérieur, avaient validé cette proposition d'inclure les présidents de CSN, qu'ils soient nommés par le

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

21



PROCÈS-VERBAL

Président, comme tous les membres du BE, et validés quand même par le Conseil fédéral. Si le Président ou la Présidente décide de nommer Monsieur Untel Président de CSN et que le conseil fédéral s'y oppose, il ne sera pas membre du BE, ni président de la CSN, d'ailleurs. C'est suite à un vote souverain des deux assemblées générales puisque, de mémoire, il a fallu modifier les deux, ce qui fait qu'en 2018, lors de l'AG électorale de 2018, le Président a dû nommer, en plus, des présidents de CSN. Tous les autres membres du bureau de la CSN, le nombre est différent sur deux CSN, sont élus par l'assemblée de la discipline.

Il y a un technicien qui va intervenir en direct et qui va vous expliquer la procédure pour le vote. Je vois qu'il y en a qui ont déjà voté. Ça a marché. Mais certains, apparemment, n'ont pas le lien. Le technicien va rentrer et vous expliquer tout ça. Après, on procédera au vote.

Pour terminer, je vous rappelle que vous avez la résolution suivante qui apparaît à l'écran :

Point 4

Première résolution :

Après avoir pris connaissance des modifications proposées l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les nouveaux statuts de la FFSG.

Pour

Contre

Abstention

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

22



PROCÈS-VERBAL

Nicolas

Bonjour, tout le monde. Nicolas, le technicien que certains d'entre vous ont eu au téléphone. Est-ce qu'il y en a qui ont encore des problèmes ? Ceux qui ont un problème, est-ce qu'ils peuvent m'envoyer un SMS sur le numéro qui vous a été donné, en me donnant le nom du club et votre adresse mail ? Je vais faire en sorte de vous faire repartir les mails. Vous l'avez dans la discussion instantanée. Vous m'envoyez un petit SMS avec le nom du club et votre email. Et je vous fais repartir le lien, si vous ne l'avez pas reçu.

Francis FONTANIE

Je vois qu'il y a une question sur les procurations. Je vais vous répondre quand le technicien aura terminé.

Une intervenante

Ça ne passait pas, donc j'ai appelé un technicien. Il m'a donné un numéro de téléphone et j'ai tapé. J'ai déjà voté. Il y en a qui ont des problèmes.

Francis FONTANIE

En attendant, je vais intervenir sur deux questions qui ont été posées. S'il vous plaît, si vous pouvez arrêter les micros ? Merci.

La première est : est-ce qu'on reçoit une confirmation du vote ? Je réponds oui, puisque Michel Abravanel, ici présent, a voté et il a reçu « merci pour votre participation ». Vous devriez donc recevoir ce message-là.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

23



PROCÈS-VERBAL

La deuxième question concerne les procurations. Nous avons reçu, à la fédération, une dizaine ou une douzaine de procurations. Ces procurations ont été enregistrées sous le contrôle de Soisique Lorand, qui est là au nom de la CSOE, puisque c'est la seule qui a pu se déplacer. Ces procurations indiquent la personne qui vote réellement pour un club. Du coup, dans le vote, quand la personne qui a la procuration va voter pour ce club, c'est le vote de ce club qui sera enregistré et non pas le vote de la personne. C'est contrôlé et ça a été donné à l'informatique pour que cette personne reçoive le lien au nom du club qu'elle représente. Les procurations sont donc bien prises en compte et vérifiées et contrôlées par l'huissier ici présent. On contrôle, comme on le fait à toutes les assemblées générales, les signatures pour voir si c'est bien la personne, si elle appartient bien au même club, puisque là, en l'occurrence, il faut être du même club pour l'assemblée générale extraordinaire.

Je rappelle un dernier point. Sur l'assemblée générale extraordinaire, deuxième convocation, il n'y a pas de quorum.

Est-ce qu'il reste des clubs qui n'ont pas pu voter ?

Une intervenante

Oui.

Francis FONTANIE

Qui ?

Une intervenante du club de Saint-Etienne

Saint-Etienne. Je viens juste de me connecter. Bonjour à tous.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

24



PROCÈS-VERBAL

Francis FONTANIE

Bonjour.

Une intervenante du club de Saint-Etienne

Je viens juste d'arriver. J'ai eu beaucoup de soucis. C'est bon, c'est résolu. Désolée, je n'ai absolument pas pu suivre. Là, c'est donc le vote pour les statuts.

Francis FONTANIE

Voilà, pour savoir si vous approuvez la modification des statuts. Pour, contre ou abstention.

Une intervenante du club de Saint-Etienne

D'accord. Il a fallu que je change d'ordi. Je suis en train de rechercher le mail.

Francis FONTANIE

Il y a eu quelques explications supplémentaires, mais on ne pourra pas vous les refaire, parce qu'il va falloir qu'on passe à l'assemblée générale ordinaire assez rapidement.

Une intervenante du club de Saint-Etienne

C'est bon. Je sais.

Un intervenant

Il faut regarder le mail de 8 heures 40.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

25



PROCÈS-VERBAL

Une intervenante du club de Saint-Etienne

Je suis désolée.

Un intervenant

Bonjour. Pas de possibilité de vote malgré le test effectué.

Francis FONTANIE

On est désolé, mais il va falloir clôturer le vote, parce que l'heure tourne et il y a une assemblée générale ordinaire à la suite. Je déclare donc le vote clos. On va pouvoir vous donner les résultats dans trois minutes.

Pour ceux qui n'étaient pas là, je répète : dès qu'on a donné les résultats, vous sortez de cette salle virtuelle et vous rentrez dans l'autre. Vous avez reçu un deuxième compte.

Les résultats du vote sont les suivants :

	CLUBS		VOIX	
Inscrits	159		854	
Votants	93	58,5%	565	66,2%
POUR	72	77,4%	462	81,8%
Contre	16	17,2%	82	14,5%
Abstention	5	5,4%	21	3,7%

Les nouveaux statuts de la FFSG sont adoptés

Nathalie PECHALAT

Je suis très surprise et vraiment très heureuse d'avoir autant de oui pour ce gros pavé juridique qui nous a pris énormément de temps. J'ai bien conscience que

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org



PROCÈS-VERBAL

c'est fondamental pour faire avancer notre fédération. A travers ce vote, c'est aussi un renouvellement de votre confiance. Je suis très reconnaissante. Ça va tous nous permettre de continuer ce travail que l'on mène avec passion et rigueur pour notre fédération. Je suis très agréablement surprise. Je savais que c'était une journée très importante pour la fédération, pour le bureau exécutif, pour le conseil fédéral. Je n'aurais franchement pas pu rêver mieux. Je suis très très heureuse. Merci à tous.

Francis FONTANIE

Merci beaucoup.

On clôture l'assemblée générale extraordinaire. Il est 10 heures 11. Je vous propose de commencer l'assemblée générale ordinaire dans un quart d'heure, à 10 heures 30, dernière limite, pour que vous ayez le temps de boire un café et de vous connecter. Et nous aussi. Merci. A tout de suite. On peut couper l'enregistrement.

La séance est levée à 10 heures 11.

La Présidente

Nathalie PÉCHALAT

Le Secrétaire Général

Francis FONTANIÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

27